



## **REGLEMENT INTERIEUR**

**A CONSERVER**

**Vita Danse** est une association à but non lucratif ouverte à tous dont l'objectif est l'initiation et la pratique de la danse moderne et rythmique, de la gym tonique et douce, du step aérobic et de la zumba. A ce titre sont recherchés convivialité, développement personnel, plaisir partagé dans le respect de l'autre.

Pour chaque adhérent, il s'agit de :

- \* découvrir les possibilités de son corps par la pratique d'un art sportif,
- \* d'acquérir équilibre, goût de l'effort, maîtrise de soi, sens de l'esthétique,
- \* s'ouvrir aux autres par la pratique d'une activité ludique collective.

Ce club veut rester accessible à tous en s'en donne les moyens à travers un prix de cotisation raisonnable et un refus de sélection à l'entrée.

Vita Danse fonctionne sur le système du bénévolat ce qui implique la participation de chacun (adultes, parents, enfants, animateurs, dirigeants, bureau, comité)

### **LES ADHERENTS**

Nous demandons aux adhérents de se présenter régulièrement aux cours, de respecter les horaires de cours, de porter une tenue de sport : chaussons noirs, baskets noires (+11 ans) à usage unique en salle, d'être présents aux galas et à l'Assemblée Générale, de tâcher de participer aux autres manifestations (spectacle, manifestations extérieures, goûter, bal)

Cotisation :

L'adhérent aura la possibilité de faire deux essais après lesquels la cotisation pourra être remboursée au cas où il ne pourrait plus suivre les cours. Aucun chèque ni argent ne sera rendu, passé ce délai, sauf cas extrêmes : déménagement, problème de santé (certificat médical obligatoire).

Exclusion :

Une procédure d'exclusion peut être prononcée en cas d'absence prolongée sans motif, indiscipline, comportement incompatible à la vie associative, dossier d'inscription incomplet.

### **ENCADREMENT**

L'animatrice ou l'animateur a la responsabilité physique et morale d'un groupe d'enfants ou d'adultes dont il doit assurer la formation, la sécurité, le progrès.

Elle ou il doit entretenir la motivation et l'esprit sportif. Elle ou il doit maintenir la cohésion du groupe par la discipline mais aussi une pédagogie ludique. Pour y parvenir, elle ou il devra se former (stages, formations), participer aux réunions afin d'harmoniser la marche du club (détermination des horaires, organisation du gala, suggestions, demande de matériels, costumes, stages ...), se soumettre aux décisions du comité, encadrer le gala et autres manifestations du club, faire part au comité des absences ou retards répétés et non justifiés : dès lors, un courrier sera envoyé aux personnes concernées.

### **LES COURS**

Si un cours est annulé quel que soit le motif (absence, maladie, intempéries, force majeure) une date de remplacement pourra éventuellement être proposée et il n'y aura pas de remboursement de cotisation.

### **LES PARENTS**

Leur rôle consiste : à participer à l'Assemblée Générale annuelle afin de rendre possible des élections et des décisions démocratiques, aussi de s'informer sur la vie du club, à respecter les horaires des cours, prévenir et motiver les absences, à signer une décharge si l'enfant doit quitter seul la salle avant la fin du cours, à être présents au gala, et dans la mesure du possible à toutes les manifestations, à ne pas rester dans la salle pendant le cours pour le bon déroulement de celui-ci, et pour des raisons de sécurité.

### **LES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITE DIRECTEUR**

Il est demandé aux membres du bureau et du comité directeur : de s'engager personnellement et bénévolement pour assurer la bonne marche du club (gestion...), de participer régulièrement aux réunions impliquant : dialogue, concertation, courtoisie ... (3 absences consécutives et sans excuse constituent un motif de démission), de partager les tâches pour l'organisation des inscriptions, du gala et autres manifestations, de se mobiliser et de se définir des engagements pour chacune des manifestations du club.

### **Délégation, Taux de cotisation :**

Le Président(e) donne des délégations au vice-président, au trésorier, au secrétaire pour la gestion courante de l'Association. Le taux des cotisations augmente en fonction de l'indice officiel du coût de la vie.

-----

Afin que tout se déroule dans l'harmonie au sein du club, il est indispensable que chacun soumette au comité tous les souhaits, décisions, problèmes concernant le club et fasse preuve de courtoisie et de responsabilité envers autrui. Notre objectif doit être avant tout le bien être et l'équilibre de chaque adhérent inscrit au club et devons faire en sorte que tous les élèves viennent avec plaisir à leur cours.

L'intérêt du gala réside dans le spectacle qui permet de découvrir les acquis et les progrès «du travail» de toute l'année.

**NOTE :** En cas d'accident, l'assurance du club prend en charge seulement les frais supplémentaires, non remboursés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutuelle (complémentaire).

L'association n'est pas responsable des objets perdus ou volés pendant les cours ou manifestations.